



SOUTENIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP QUI SONT VICTIMES D'ACTES CRIMINELS



Incapacité à reconnaître qu'elles sont victimes d'abus



Problèmes de communication (langue des signes, langage simple)



Manque de services accessibles et adaptés

Les personnes en situation de handicap font face à des barrières significatives quant au signalement des cas d'abus. Les exemples incluent:



Dépendance envers leur agresseur pour leurs soins primaires et leur soutien financier



Crainte des autorités policières



Manque d'informations sur leurs droits et options

Les personnes en situation de handicap victimes d'actes criminels **ne sont pas crues** ou **ne sont pas perçues** comme étant **crédibles** quand elles signalent un crime

Recommandations de DAWN CANADA



Les victimes handicapées ont besoin de **temps** et de **ressources** pour leurs adaptations individuelles.



Il existe un besoin urgent de **formation** de sensibilité.



Le personnel judiciaire et les travailleurs des services aux victimes recherchent de façon proactive une **expertise** en matière de handicap.



La collaboration entre le système judiciaire et tous les secteurs impliqués dans la prévention et l'intervention en cas de violence est nécessaire.